



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80240

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Texte de la réponse

Le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire ne dispose pas de service propre en charge d'assurer sa gestion financière. Ses dépenses sont assignées sur la caisse du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services du Premier ministre. Le délai moyen global de paiement s'est élevé à 24,5 jours en 2009 (pour un total de dépenses de 745,9 MEUR), pour l'ensemble des services et cabinets rattachés aux services du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80240

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Espace rural et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6252

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9113